

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [odile-paquette-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/396ed02bc333bd85b33256e2>

Date d'obtention : 2025-02-13 15:21:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'un outils essentiel dans le milieu scolaire au secondaire. Il est un cadre de référence lors de situations de sextage et qu'il est primordial de s'y référer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'apporter à être mieux outillée et conscientiser, et ce, pour le bien collectif des élèves fréquentant le milieu scolaire que je travaille. Il me permettra de connaître mieux la démarche à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas banaliser aucune situation de sextage, de ne pas demander de regarder le contenu du téléphone du jeune, mais également d'utiliser adéquatement la trousse SEXTO pour mieux accompagner les élèves.